



Genève, le 12 janvier 2022

Chers Messieurs les Rapporteurs,

Faisant suite à notre lettre de réponse du 13 septembre 2021, je suis en mesure de vous communiquer les informations additionnelles suivantes:

I. Le 6 septembre 2021, deux des plaignants ([REDACTED]) introduisirent une opposition à l'exécution contre les démarches d'exécution forcée initiées le 30 août 2021 par le bureau de l'huissier de justice V.A.L. Ils demandèrent aussi la suspension de l'exécution forcée. Le 15 septembre 2021, le tribunal de première instance de Cluj-Napoca ordonna la suspension provisoire de l'exécution forcée, jusqu'à la solution de la demande de suspension.

En vertu du Code de procédure civile roumain, en cas d'urgence, le tribunal peut ordonner, sans la convocation des parties, la suspension provisoire de l'exécution, jusqu'à la solution de la demande de suspension formulée dans un dossier d'opposition à l'exécution. Le tribunal de première instance constata que le démantèlement des travaux de construction peut produire des conséquences irréversibles sur le patrimoine et l'activité des débiteurs et ordonna la suspension provisoire jusqu'à l'examen de la demande de suspension de l'exécution formulée dans le dossier. La date de la prochaine audience dans ce dossier est fixée pour le 21 janvier 2022.

II. La mairie de Cluj-Napoca connaît la situation des familles qui habitent rue Stephenson n° 15 et leur offre tout son appui et conseil pour que leurs membres accèdent à tous les bénéfices sociaux que les autorités locales peuvent fournir. Ainsi, une partie de ces personnes bénéficient déjà du revenu minimal garanti, de l'allocation pour l'appui de la famille ou des services de la Cantine d'appui social et d'hébergement.

La mairie présenta aux familles les modalités d'aide qu'elle peut fournir: dépôt des demandes pour l'octroi d'un logement social, dépôt des demandes pour octroi des bénéfices susmentionnés (revenu minimal garanti, allocation pour l'appui de la famille, services de la Cantine d'appui social et d'hébergement, aide pour le chauffage du logement), l'inscription des enfants âgés de 10 à 18 ans dans le programme *PROTECT(ie)*, pour la prévention du risque de séparation de la famille, ainsi que l'accès aux programmes sociaux *Aliments*, aide pour le paiement du loyer, promotion de la santé orale par la fourniture des services de stomatologie.

Monsieur Balakrishnan Rajagopal
Rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable

Monsieur Gerard Quinn
Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées

Monsieur Olivier De Schutter
Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme

././.

Rue de Vermont 37-39; 1202 - Genève

Phone/Téléphone : +41-22-752 1090 **Fax/Télécopieur**: +41-22-752 2976

E-mail/Courriel: mission.romania@romaniaunog.org

Website: <http://mpgeneva.mae.ro>

La mairie a déjà mis en œuvre, en régime d'urgence, plusieurs mesures pour appuyer les communautés vulnérables, y compris la communauté habitant rue Stephenson, dans la prévention de l'infection avec Covid-19 et pour les soutenir pendant la pandémie, en distribuant de produits d'hygiène personnelles et d'aliments.

Veillez agréer, Messieurs les Rapporteurs, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Adrian Vierita', with a stylized flourish at the end.

Adrian Vierita